

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE :

Suite aux recommandations formulées dans le Rapport d'examen spécial - Administration de pilotage de l'Atlantique, des Rapports de l'automne 2016 du vérificateur général du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
22	Le Conseil d'administration de l'Administration de pilotage de l'Atlantique devrait veiller à ce que ses membres respectent toutes les dispositions du code régissant les conflits d'intérêts de l'Administration, notamment l'obligation qui leur est faite de divulguer par écrit au président du Conseil tous les intérêts commerciaux et financiers susceptibles d'être interprétés comme un conflit d'intérêt réel ou possible par rapport à leurs fonctions d'administrateur, afin que des mesures d'atténuation appropriées puissent être prises.	Recommandation acceptée. Depuis la fin de la période visée par l'examen spécial, les membres du Conseil d'administration et la direction de l'Administration de pilotage de l'Atlantique ont communiqué par écrit directement à la présidente du Conseil tous les intérêts commerciaux et financiers qui pourraient être interprétés comme un conflit d'intérêts réel, possible ou perçu, conformément aux dispositions du code régissant les conflits d'intérêts de l'Administration. La présidente instaurera des mesures d'atténuation appropriées, au besoin.	L'Administration pourra démontrer qu'elle se conforme entièrement à son code régissant les conflits d'intérêts.	Achevé	Tel qu'indiqué dans la réponse, les divulgations écrites ont été faites pour 2016 et elles seront mises à jour chaque année en prévision de l'assemblée générale qui se tient en mars. Le président du Conseil va continuer d'instaurer des mesures d'atténuation appropriées, au besoin.	Anne Galbraith Présidente	
26	L'Administration de pilotage de l'Atlantique devrait régulièrement revoir sa mission, sa vision et ses objectifs stratégiques. Elle devrait veiller à ce que ses objectifs stratégiques puissent être facilement mesurés et confier la responsabilité de leur mise en œuvre à des gestionnaires donnés. L'Administration devrait aussi établir les résultats attendus pour les objectifs stratégiques et les rattacher aux objectifs de rendement des membres de la direction.	Recommandation acceptée. Le Conseil d'administration et la direction de l'Administration de pilotage de l'Atlantique ont participé à une séance de planification stratégique avec un modérateur en juin 2016. La mission, la vision, et les objectifs stratégiques de l'Administration ont été mis à jour et ils seront désormais revus tous les ans. Les objectifs stratégiques actualisés de l'Administration sont facilement mesurables et la responsabilité de leur mise en œuvre a été confiée à des gestionnaires donnés.	Des objectifs stratégiques facilement mesurables seront fixés et la responsabilité de leur mise en œuvre sera confiée à des gestionnaires donnés.	Achevé	Tel qu'indiqué dans la réponse, les objectifs stratégiques ont été mis à jour en juin 2016, et ils seront examinés et actualisés chaque année pendant les séances de planification stratégique qui se tiennent au printemps. L'évaluation du rendement est incluse dans les objectifs stratégiques et les mesures du rendement du chef de la direction.	Anne Galbraith Présidente Sean Griffiths Chef de la direction	
33	L'Administration de pilotage de l'Atlantique devrait s'assurer que ses processus d'établissement des droits tiennent compte de l'exigence législative d'être financièrement autonome, à laquelle elle est assujettie.	Recommandation acceptée. Dans le cadre de la séance de planification stratégique de juin 2016 de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, des critères ont été établis pour mesurer l'autonomie financière de l'Administration en fonction de cibles annuelles qui permettent de financer le remplacement des immobilisations et les indemnités de départ futures, tout en laissant une marge de manœuvre pour les ralentissements économiques. Les droits seront fixés à un niveau qui permettra d'atteindre les critères ciblés à compter du plan d'entreprise de 2017-2021.	Des critères et des processus seront établis de façon à ce que les tarifs assurent une autonomie financière.	Achevé	Tel qu'indiqué dans la réponse, des critères ont été établis en juin 2016 pour mesurer l'autosuffisance en fonction des cibles de financement annuelles. Ces critères et les taux de rendement ciblés seront examinés et mis à jour chaque année. Le rendement de l'évaluation et l'établissement de tarifs appropriés sont inclus dans les objectifs stratégiques et les mesures du rendement du chef des affaires financières et du directeur des finances.	Peter MacArthur Chef des affaires financières	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
38	L'Administration de pilotage de l'Atlantique devrait surveiller régulièrement la mise en œuvre de ses mesures d'atténuation des risques et officialiser les processus de rapport au Conseil d'administration sur ces mesures.	Recommandation acceptée. Depuis la fin de la période visée par l'examen spécial, un comité du Conseil d'administration de l'Administration de pilotage de l'Atlantique a été chargé de faire le suivi des mesures d'atténuation des risques. Le comité devrait tenir sa première réunion au cours du quatrième trimestre de 2016.	Un processus officiel sera mis en place pour la direction et le Conseil afin de surveiller la mise en œuvre des atténuations prévues dans le cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.	Achevé	<p>Tel qu'indiqué dans la réponse, le Comité des risques du Conseil a été chargé de cette supervision. Il s'est réuni en octobre 2016 et va le faire deux fois par année afin d'examiner le cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.</p> <p>La gestion du cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et son examen habituel ont été inclus dans les objectifs stratégiques et les mesures du rendement du directeur des finances.</p>	Brian Bradley Directeur de finance	
52	L'Administration de pilotage de l'Atlantique devrait mettre en œuvre des méthodes de gestion de l'information qui lui permettraient de prouver plus facilement que ses pilotes et équipages des bateaux-pilotes sont compétents et en santé.	Recommandation acceptée. L'Administration de pilotage de l'Atlantique compte élaborer une structure de gestion de l'information plus efficace d'ici la fin de 2016.	L'Administration aura tous les documents nécessaires pour prouver continuellement que les pilotes et les équipages des bateaux-pilotes qui fournissent des services de pilotage sont compétents et en santé.	30 juin 2017	<p>L'Administration a déployé en août 2016 un système de gestion de l'information maritime qui sert à entreposer les dossiers associés à la santé et aux compétences de ses pilotes et des équipages de ses bateaux-pilotes (Helm Connect).</p> <p>Outre ces démarches initiales, un projet d'audit interne a été mené en 2016 afin d'évaluer la structure et le statut actuels de la gestion des documents de l'Administration et de recommander d'autres améliorations. Les recommandations correspondantes seront mises en place d'ici juin 2017.</p> <p>Une gestion de l'information appropriée et complète relativement à la santé et aux compétences des pilotes et équipages a été incluse dans les objectifs stratégiques et les mesures du rendement de la gestionnaire des ressources humaines.</p> <p>Le projet d'audit interne supplémentaire consistera en un rapport au Comité d'audit et les mesures de suivi incomberont au chef de la direction.</p>	Sean Griffiths Chef de la direction	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
53	L'Administration de pilotage de l'Atlantique devrait signer des contrats, et les documenter, avec les pilotes indépendants, afin de préciser les modalités et les conditions de la prestation des services de pilotage.	Recommandation acceptée. L'Administration de pilotage de l'Atlantique prendra des mesures pour officialiser les accords de services avec les pilotes indépendants avant la fin du premier trimestre de 2017.	Les pilotes indépendants auront des contrats documentés spécifiant les modalités et les conditions de la prestation des services de pilotage.	31 mars 2017	<p>Une opinion juridique à propos du recours à des pilotes indépendants a été reçue en novembre 2016.</p> <p>L'Administration va rencontrer ces pilotes d'ici le 31 mars 2017, le but étant d'avoir des contrats en place pour spécifier les modalités et les conditions de la prestation des services de pilotage.</p> <p>L'établissement de contrats avec des pilotes indépendants a été inclus dans les objectifs stratégiques et les mesures du rendement du chef de la direction et du chef des affaires financières.</p>	Peter MacArthur Chef des affaires financières	
57	L'Administration de pilotage de l'Atlantique devait officialiser sa pratique exemplaire qui consiste à soumettre l'octroi des brevets aux apprentis-pilotes à l'approbation par consensus d'un comité de pilotes expérimentés. Elle devrait consigner en dossier les décisions consensuelles, de même que la lettre de recommandation définitive du président du comité concerné.	Recommandation acceptée. L'obligation de soumettre l'octroi des brevets à l'approbation par consensus de comités de pilotes expérimentés sera officialisée. Dès maintenant, l'Administration de pilotage de l'Atlantique documentera ce processus en plus de porter au dossier la lettre de recommandation du président du comité concerné.	Le dossier des décisions consensuelles des comités sera gardé au siège social.	Achévé	<p>Tel qu'indiqué dans la réponse, le dossier sur ce processus est gardé au bureau.</p> <p>L'examen et la tenue de ce dossier ont été inclus dans les objectifs stratégiques et les mesures du rendement du directeur des opérations et de la gestionnaire des ressources humaines.</p>	Deidre Lewis Directeur des opérations	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
60	L'Administration de pilotage de l'Atlantique devrait veiller à mettre en œuvre entièrement et à appliquer systématiquement un processus d'évaluation du rendement de tous les pilotes et équipages des bateaux-pilotes. Elle devrait aussi nommer un responsable pour examiner l'information sur la gestion du rendement dans le but d'assurer un suivi adéquat et la prise des mesures qui s'imposent.	<p>Recommandation acceptée. Depuis la fin de la période visée par l'examen spécial, le premier cycle d'examens du rendement de chacun des pilotes brevetés a été achevé. Des difficultés sur les plans opérationnel et logistique entravent cependant la planification des examens et l'établissement d'un calendrier. Un deuxième cycle d'examens du rendement a été amorcé dans le cadre duquel chaque pilote breveté sera évalué avant la fin de 2018. Comme il s'agit du second cycle d'examens, les leçons tirées du premier cycle seront mises en œuvre.</p> <p>Depuis la fin de la période visée par l'examen spécial, une clause visant à faciliter l'examen du rendement des capitaines de vedette a été négociée et ajoutée à la toute dernière convention collective. Une clause semblable a aussi été intégrée à la convention collective signée avec les matelots de pont en 2015. Le processus d'évaluation du rendement des équipages des bateaux-pilotes qui sont employés par l'Administration de pilotage de l'Atlantique a été approuvé et tous les employés seront évalués d'ici la fin du premier trimestre de 2017, puis annuellement par la suite.</p>	<p>Les évaluations de rendement des employés seront effectuées conformément à l'objectif de l'Administration, qui prévoit que chaque pilote fera l'objet d'une évaluation par cycle de trois ans.</p> <p>Les évaluations de rendement seront effectuées chaque année pour les employés faisant partie des équipages des bateaux-pilotes.</p>	31 mars 2017	<p>Tel qu'indiqué dans la réponse, le premier cycle d'examens a été effectué en 2016 et un deuxième cycle prévoyant un nouvel examen de chaque pilote d'ici la fin de 2018 a été entamé.</p> <p>Les leçons tirées du premier cycle ont été incorporées dans le nouveau cycle et un formulaire d'évaluation uniformisé a été développé.</p> <p>Un calendrier des évaluations a été établi pour 2016 – 2018 et rempli dans Helm Connect à des fins de suivi.</p> <p>D'autres examinateurs ont été formés en novembre 2016 afin de pouvoir respecter ce calendrier.</p> <p>Le directeur des opérations a été chargé d'évaluer le rendement et de s'assurer que des mesures de suivi sont prises.</p> <p>Comme cela a également été indiqué dans la réponse, des conventions collectives pour les équipages des bateaux-pilotes, qui incluent les dispositions sur les évaluations du rendement, ont été négociées.</p> <p>Un processus d'évaluation a été élaboré et présenté en septembre 2016 aux membres d'équipage, qui l'ont approuvé.</p> <p>Ces employés feront l'objet d'une évaluation complète d'ici mars 2017 et chaque année par la suite.</p> <p>La tenue annuelle de ces évaluations est incluse dans les objectifs stratégiques et les mesures du rendement du directeur des opérations et de la gestionnaire des ressources humaines.</p>	Deidre Lewis Directeur des opérations	

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
65	L'Administration de pilotage de l'Atlantique devrait instaurer un processus cyclique prévoyant l'examen, au moins une fois tous les cinq ans, de la désignation des zones de pilotage obligatoire dont elle est chargée. Lors de cet examen périodique, l'Administration devrait également passer en revue la taille et le type de navires assujettis au pilotage obligatoire. Par ailleurs, elle devrait veiller à ce que les recommandations issues des analyses préliminaires des risques des zones qui ne sont pas assujetties au pilotage obligatoire soient rapidement mises en œuvre.	<p>Recommandation acceptée. La direction et le Conseil d'administration de l'Administration de pilotage de l'Atlantique ont procédé à un examen en juillet 2016. Au cours de cet examen, ils ont passé en revue chacune des zones de pilotage obligatoire pour déterminer si les flux de trafic et les types de navires avaient changé. Le Conseil a examiné chaque zone pour déterminer si un examen supplémentaire était requis et le comité des risques a été chargé de donner suite aux recommandations formulées. Ce processus sera appliqué tous les ans par le Conseil dans le cadre des séances de planification stratégique.</p> <p>Depuis la réalisation de l'analyse préliminaire des risques des ports non assujettis au pilotage obligatoire en Nouvelle-Écosse, l'Administration a réalisé des analyses similaires au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador. Depuis qu'elle a commencé à mener des analyses préliminaires en 2010, l'Administration a analysé 22 ports, dont 18 sont situés dans des zones de pilotage non obligatoire et 4 dans des zones de pilotage obligatoire. Les constatations des analyses préliminaires des risques ont été prises en considération par le Conseil d'administration, et les futurs examens selon la MGRP ont été classés par ordre de priorité vu les ressources limitées disponibles pour mener ces examens. L'analyse préliminaire des risques de la Nouvelle-Écosse a été actualisée pour tenir compte de l'évolution des facteurs de risque, et une décision sera prise en 2016 en vue de déterminer s'il faut procéder à des examens exhaustifs selon la MGRP.</p>	<p>L'Administration va instaurer un processus prévoyant l'examen cyclique de la désignation des zones de pilotage obligatoire afin de déterminer si la désignation est encore nécessaire.</p> <p>L'Administration va aussi s'assurer que les recommandations issues des analyses préliminaires des risques des zones qui ne sont pas assujetties au pilotage obligatoire soient rapidement mises en œuvre.</p>	Achevé	<p>Tel qu'indiqué dans la réponse, un examen de chaque zone de pilotage obligatoire a été mené en juillet 2016 par la direction et le Conseil. Ce processus sera répété chaque année lors des séances de planification stratégique qui se tiennent au printemps.</p> <p>Le Comité des risques est chargé d'évaluer les examens selon la MGRP et de recommander d'autres mesures. Un examen complet selon la MGRP a été entrepris pour Sheet Harbour (N.-É.) et une décision concernant Pictou (N.-É.) va suivre d'ici le 31 mars 2017.</p> <p>Le rendement de l'évaluation annuelle des zones de pilotage obligatoire a été inclus dans les objectifs stratégiques et les mesures du rendement du chef de la direction.</p>	Anne Galbraith Présidente	
68	L'Administration de pilotage de l'Atlantique devrait inspecter annuellement tous les bateaux-pilotes qui lui appartiennent et tous ceux dont le pilote est indépendant.	Recommandation acceptée. Depuis la fin de la période visée par l'examen spécial, la direction de l'Administration de pilotage de l'Atlantique a établi un calendrier annuel d'inspection des bateaux-pilotes et chacun d'eux sera inspecté d'ici la fin de 2016, puis annuellement par la suite.	Un processus sera mis en place pour faire en sorte que des inspections annuelles soient menées sur tous les bateaux-pilotes appartenant à l'Administration et à des pilotes indépendants.	15 décembre 2016	<p>Des inspections ont été effectuées tout au long de 2016, celles des derniers navires étant prévues en décembre 2016. Ce processus sera répété chaque année.</p> <p>Les inspections sont incluses dans les objectifs stratégiques et les mesures du rendement du gestionnaire des bateaux-pilotes.</p>	Sean Griffiths Chef de la direction	